

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CONSOLIDATION MODÈLE FRANÇAIS DON DU SANG - (N° 965)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par
M. Abad, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , particulièrement dans les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La population des bénévoles du don du sang est principalement constituée des jeunes de 18 à 22 ans et des plus de 45 ans. Les personnes âgées de 22 à 45 ans sont peu sensibilisés à donner leur sang. Ce public doit constituer une cible des campagnes de sensibilisation au don du sang.

Il est ainsi précisé que les campagnes menées avec l'État en collaboration avec l'établissement français du sang (EFS) et les collectivités territoriales, se déroulent particulièrement dans les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations.

Notre modèle de collecte s'incarne dans nos territoires avec l'engagement des antennes de l'EFS, des associations de bénévoles de nos administrations et nos entreprises. Conscient que l'accès au don doit être facilité par tous les moyens, il est important d'aller au contact des gens pour leur présenter le sens de la collecte du sang, l'altruisme qu'il implique et la solidarité à l'égard des malades. À l'instar de la collecte « mon sang pour les autres organisée par la ville de Toulouse » en janvier 2018, les bonnes volontés ne manquent pas pour fédérer les initiatives et de les inscrire dans une dimension territoriale.